



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 17 juin 2026

Accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) : lancement du plan de contrôle 2026 dans le Bas-Rhin

A la demande du préfet du Bas-Rhin, la Direction Départementale des Territoires accélère la mise en conformité des bâtiments et engage des procédures de contrôle ciblées pouvant mener à des sanctions financières, conformément aux priorités nationales.

En application de la circulaire interministérielle du 25 juin 2025, le préfet présente le cadre réglementaire et les priorités de la stratégie territoriale de contrôle de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) pour l'année 2026. Ce dispositif marque la fin de la période transitoire de planification des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et vise à garantir à toute personne en situation de handicap le droit fondamental d'accéder aux bâtiments, d'y circuler librement et d'y recevoir les informations diffusées. Beaucoup a été fait ; beaucoup reste à faire.

Un cadre juridique strict pour garantir l'inclusion

La loi du 11 février 2005 accordait un délai de dix ans aux propriétaires et exploitants d'ERP pour réaliser leurs travaux de mise en accessibilité. Pour accompagner les gestionnaires en retard, le dispositif exceptionnel des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) avait été mis en place en 2015. L'année écoulée a marqué le dixième anniversaire de ce dispositif.

Aujourd'hui, en application du Code de la construction et de l'habitation (CCH), l'obligation de mise en conformité est entière. Tout exploitant doit avoir transmis son attestation d'achèvement de travaux ou s'exposer à des sanctions.

Des sanctions financières administratives ciblées

Conformément aux articles L.165-6 et L.165-7 du CCH, les sanctions administratives interviennent après une procédure prévoyant l'envoi de deux courriers préalables par le préfet, dont une mise en demeure. Les montants encourus s'élèvent à :

- Entre 1 500 € et 5 000 € en cas d'absence non justifiée du dépôt d'Ad'Ap ;
- Entre 5 % et 20 % du montant des travaux restant à réaliser en cas d'absence de commencement d'exécution, de retard important ou de non-respect des engagements fixés dans l'agenda.

Méthodologie et priorités du plan de contrôle 2026 dans le département

La stratégie préfectorale pour 2026 concilie à la fois l'accompagnement de proximité et la réaffirmation des obligations à mettre en œuvre :

- Une attention prioritaire est accordée aux **320 gestionnaires** n'ayant émis aucun retour à la première relance de la préfecture. Des courriers de rappel assortis de propositions d'accompagnement technique (par exemple : visites de conseil sur place par des instructeurs) sont envoyés.
- Le ciblage d'un panel de contrôle renforcé : une dizaine d'ERP, identifiés parmi les gestionnaires n'ayant jamais répondu aux sollicitations de l'administration, feront l'objet d'un contrôle administratif approfondi dans les prochaines semaines ; d'autres suivront.

Des dérogations à l'obligation d'accessibilité peuvent être accordées par les services de l'Etat pour des motifs d'équilibre économique ou de protection du patrimoine.

Dynamiques positives et continuité de l'État

Les structures qui ont répondu aux courriers de la préfecture et s'engagent dans une démarche d'accessibilité ne feront pas l'objet de mesures coercitives.

Le préfet rappelle que l'accessibilité n'est pas seulement une obligation légale, mais un impératif de cohésion sociale surtout au vu du vieillissement de la population. L'implication active de tous les gestionnaires, publics comme privés, est indispensable pour faire du Bas-Rhin un territoire pleinement inclusif.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)

